

# Note de service

- Destinataires :** Tous les médecins et gestionnaires de l'HSCO  
Tous les coordonnateurs du CEMTL
- Expéditeurs :** M. Luc Raymond, coordonnateur clinico-administratif  
Dre Chantale Bélanger, coordonnatrice médicale  
Programme transversal d'imagerie médicale
- Date :** Vendredi, le 23 mai 2025
- Objet :** Chantier : Remplacement IRM de l'HSCO
- 

Bonjour,

Un important chantier débutera au cours des prochaines semaines afin de procéder au remplacement de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) de l'HSCO.

**Début du chantier : Lundi, le 9 juin 2025**  
**Fin prévue : Vendredi, le 3 octobre 2025**

Afin d'offrir un service populationnel sécuritaire tout en respectant les délais, **la clientèle élective** sera redirigée vers l'HMR sur les quarts **de soir** et **de fin de semaine**.

Le service d'imagerie médicale de l'HMR accueillera la **clientèle hospitalisée des unités de soins ou sous observation à l'urgence de l'HSCO** et qui nécessite un examen d'IRM urgent. La clientèle hospitalisée de l'IUSMM est également incluse dans cette trajectoire.

Avant de transférer un usager de l'HSCO vers l'HMR pour un examen d'IRM, une évaluation conjointe du médecin traitant de l'HSCO **ET** du radiologiste de l'HSCO doit avoir été effectuée.

Une fois la décision prise de transférer l'usager, la prise en charge sera assurée par :

**De jour en semaine, entre 7 H 30 et 15 H 30 :** le superviseur ou l'agente administrative de l'IRM de l'HSCO au **514 252-6000, poste 7790**.

**De soir, après 15 H 30, fins de semaine et fériés :** le médecin prescripteur doit communiquer directement avec le radiologiste de garde de l'HSCO. Pour le joindre et l'aviser de la demande, veuillez passer par la téléphonie au **514 252-6444**. Celui-ci assurera la liaison directe avec l'équipe concernée.



Le superviseur de l'IRM de l'HSCO communiquera avec l'équipe de l'HMR afin de convenir de l'heure de l'examen et des modalités applicables.

Il est **important** d'indiquer les coordonnées de l'équipe traitante sur la requête pour faciliter la planification inter-établissement.

Les images seront révisées par le radiologiste de l'HSCO via un transfert rapide d'images électroniques avant le retour de l'utilisateur. Le radiologiste communiquera ensuite avec le superviseur de l'HSCO ou avec l'équipe de l'HMR, selon le quart de travail, afin d'autoriser le retour de l'utilisateur.

**Lors du transfert**, l'utilisateur doit être accompagné par un(e) infirmier(e), infirmier(e) auxiliaire ou P.A.B. Ce(tte) dernier(e) sera responsable :

1. D'aviser le service de l'IRM de l'installation HMR juste avant le départ de l'utilisateur de l'installation HSCO au **514 252-3400, poste 5020** ;
2. S'assurer de l'ouverture du dossier de l'utilisateur lors de son arrivée à l'urgence de l'installation HMR ;
3. D'avoir en sa possession la requête et le questionnaire de sécurité ;
4. D'assurer la surveillance pré-per et post examen ;
5. D'attendre la confirmation du radiologiste de l'HSCO avant de quitter l'HMR et de retourner vers l'unité de soins de l'HSCO.

**N.B. : Il n'y aura pas de copie de CD / DVD. Les images seront transmises électroniquement et rapidement, pour l'interprétation par le radiologiste de garde à l'HSCO.**

Nous vous remercions de votre collaboration,

# Note de service